



COMMISSION JEUNES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.94

PV N°21 publié le 13/01/2026

Réunion du lundi 12 janvier 2026

Responsable Commission : Paul BRIDEAU : 06 26 29 49 27

Membres : Fouad BOULANOUAR : 06 26 30 43 09

Roland GUILLAUME : 06 14 74 93 59

David PION : 06 11 10 13 38

COURRIERS RECUS

Bois Noirs : souhaits 2^{ème} phase en U13

Commelle Vernay : précision sur plateau U11 : c'est noté et vérifié ; changements d'horaire en U18 D3

Filerin : souhaits 2^{ème} phase Foot Animation ; changement de stade en U15 D3

Forez Roannais : souhaits 2^{ème} phase en U13 ; changement d'horaire en U18 D2 ; changement de stade en U18 D4

Goal Foot : rencontre U18 D2 annulée (arrêtés municipaux)

Loire Sornin : changement d'horaire en U15 D4 ; précision sur stade en U18 D2

Montagnes du Matin : engagement 3^{ème} équipe en U9 secteur roannais ; rencontres annulées en U18 D2 et U15 D4 (arrêtés municipaux)

Nord Roannais/Rhins Trambouze : demande d'inversion en U18 D2

Parigny St Cyr : rencontre annulée en U18 D3 et demande de report au 24 janvier

Rhins Trambouze : engagement équipes 1 U13 et U11 en D1 Loire ; souhaits 2^{ème} phase Foot Animation

Riorges : engagement identique 2^{ème} phase Foot Animation ; changement de terrain en U18 D2

St Denis de Cabanne : engagements 2^{ème} phase en U6, U7 et U9.

Val d'Aix : souhaits 2^{ème} phase en U6 et U9 ; rencontre annulée en U15 D3 (arrêtés municipaux)

COUPES DU ROANNAIS « INTERSPORT »

Les 8^{ème} de finale auront lieu durant le week-end des **7 et 8 février**. Les ¼ de finale sont prévus durant le week-end de Pâques.

Liste des équipes qualifiées

U18

Avenir Côte – Bois Noirs – Commelle Vernay – Essor/Aspn – Filerin – Forez Roannais – Goal Foot – Le Coteau – Loire Sornin – Nord Roannais – Parigny St Cyr – Rhins Trambouze – Riorges – Roanne Portugais – Val d'Aix – Villers/St Denis.

U15

Avenir Côte – Bois Noirs/Durolle – Commelle Vernay – Cours – Essor/Aspn – Filerin/Nord Roannais – Forez Roannais – Goal Foot – Le Coteau – Loire Sornin – Perreux – Rhins Trambouze – Riorges – Roannais Foot 42 – Roanne Portugais – Val d'Aix/Crémeaux.

Le tirage au sort des 8^{ème} de finale, ainsi que l'orientation des ¼ et ½ finales, auront lieu le **jeudi 22 janvier à partir de 19h, dans les locaux de la Délégation**. Les clubs concernés sont invités à y participer.

COUPES DE LA LOIRE

U18

16^{ème} de finale : **samedi 17 janvier à 15h :**

Forez Roannais – Firminy ; **Nord Roannais** – Cellieu ; Fc. St Etienne – **Rhins Trambouze** ; **Commelle Vernay** – Andrézieux Bouthéon ; Haut Pilat – **Roannais Foot 42**.

U15

16^{ème} de finale : **dimanche 18 janvier à 10h :**

Forez Roannais – Feurs ; **Ent. Essor/Aspn** – Filerin ; **Goal Foot** – Andrézieux Bouthéon ; Anzieux – **Loire Sornin** ; Villars – **Riorges** ; **Cours** – **Roannais Foot 42**.

NOTE ET RAPPEL AUX CLUBS

- Tous les clubs sont priés de mettre à disposition des arbitres et visiteurs, des vestiaires dans un bon état de propreté (sol propre et sans déchets).

- En cas d'inversion des rencontres ou l'annulation du match, pensez bien à prévenir l'arbitre qui est désigné.

EN CAS D'ARRÊTE MUNICIPAL LORS DES MATCHS ALLER

Article 38.6 - Arrêté municipal des RG du DISTRICT DE LA LOIRE

Article 38.6.5 :

En cas d'arrêté municipal et pour tout autre motif au cours de la période des **matchs aller**, **la rencontre devra être inversée**. Si les dispositions de l'article 38 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

REGLEMENT SUR LES MUTATIONS

Depuis le début de saison, nous avons malheureusement pu constater que de trop nombreux clubs ne respectaient pas la règle concernant le nombre de joueurs mutés possible par équipe.

Vous trouverez ci-dessous le texte officiel en vigueur, **en sachant que des contrôles seront désormais effectués**.

Article 160-1c des règlements généraux de la FFF : « Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts, des catégories **U12 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, **le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre, dont au maximum un joueur ayant changé de club « hors période »** normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements ».

U18

D2 Poule B

La rencontre n°54534183, **Le Coteau 1 – Montagnes du Matin 1**, annulée le 22/11/25, est reportée au **samedi 17 janvier à 14h30**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Oscar MICHAELIAN**, sont priés d'en prendre bonne note.

La rencontre n°54534204, **Anzieux 1 – Loire Sornin 1**, annulée le 10/01/26, est reprogrammée le **samedi 14 février à 15h30**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

La rencontre n°54534207, **Montagnes du Matin 1 – Avenir Côte 1**, annulée le 10/01/26, est reprogrammée le **samedi 14 février à 15h30**, sur le **terrain synthétique de Chambost Longessaigne**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

La rencontre n°54535418, **Le Coteau 1 – Goal Foot 1**, annulée le 10/01/26, est reprogrammée le **samedi 14 février à 15h30**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

La rencontre n°54535419, **Bois Noirs 1 – Forez Roannais 1**, annulée le 10/01/26, est reprogrammée le **samedi 14 février à 15h30**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

La rencontre n°54535839, **Nord Roannais 1 – Rhins Trambouze 1**, annulée le 10/01/26, est reprogrammée le **samedi 14 février à 15h30**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

D3 Poule C

La rencontre n°55184362, **Parigny St Cyr 1 – Le Coteau 2**, annulée le 22/11/25, puis le 20/12/25, puis le 10/01/26, est reprogrammée le **samedi 17 janvier, à 12h30**, sur le **stade de Parigny**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

D4 Poule B

La rencontre n°55184527, **Ent. Champdieu/Astrée 2 – Avenir Côte 2**, annulée le 10/01/226, est reprogrammée le **samedi 14 février à 15h30**, sur le **stade de Champdieu**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

U15

D3 Poule D

La rencontre n°55174536, **Perreux 1 – Parigny St Cyr 1**, annulée le 23/11/26, puis le 21/12/26, est reportée au **mercredi 21 janvier à 18h**, sur le **stade de Pradines**. Accord des deux clubs. L'arbitre, **Loukas TILLIER RAFFIN**, est prié d'en prendre bonne note.

La rencontre n°55184630, **Perreux 1 – Commelle Vernay 1**, arrêtée le 07/12/25 (terrain impraticable), est reprogrammée le **dimanche 18 janvier à 10h**, sur le **stade de Pradines**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Nathan LEVASSEUR**, et son observateur, **Nordine BEZZAH**, sont priés d'en prendre bonne note.

La rencontre n°55184792, **Filerin 1 – Commelle Vernay 1**, annulée le 11/01/26, est reprogrammée le **dimanche 25 janvier à 10h**, sur le **stade de St Germain Lespinnasse**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

D4 Poule D

La rencontre n°55184703, **Riorges 3 – Le Coteau 2**, initialement prévue le 14/12/25, est reprogrammée le **dimanche 18 janvier à 10h**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

D4 Poule E

La rencontre n°55184812, **Essor 2 – Montagnes du Matin 1**, annulée le 23/11/25, puis le 21/12/25, puis le 10/01/26, est reprogrammée au **dimanche 15 février à 10h**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

FOOT ANIMATION

U13

POULES 2EME PHASE

En tenant compte, du mieux possible, de vos desiderata et des résultats de la 1^{ère} phase en notre possession, voici la composition des poules que nous vous proposons pour la seconde phase qui débutera le **samedi 31 janvier**

D1A : Avenir Côte 1 – Bois Noirs 1 – Commelle Vernay 1 – Forez Roannais 1 – Loire Sornin 1 – Ouches 1 – Roannais Foot 42 (3) – St Denis de Cabanne 1

D1B : Avenir Côte 2 – Le Coteau 2 – Nord Roannais 1 – Olympique Est Roannais 1 – Rhins Trambouze 2 - Riorges 2 – Val d'Aix 1 – Villerest/Parigny 1

D2A : Avenir Côte 3 – Commelle Vernay 2 – Le Coteau 3 - Loire Sornin 2 – Montagnes du Matin 2 – Nord Roannais 2 – Perreux 1 – St Denis de Cabanne 2

D2B : Bois Noirs 2 – Cours 1 – Fc. Roanne 1 – Forez Roannais 2 – Goal Foot 2 – Riorges 3 – Villerest/Parigny 2 - Villers 1

D3A : Perreux 2 – Rhins Trambouze 3 – Riorges 4 – Roannais Foot 42 (4)/Mably - Roanne Portugais 1 – Val d'Aix 2 – Villerest/Parigny 3

D3B : Avenir Côte 4 – Forez Roannais 3 – Montagnes du Matin 3 – Ouches 2 – Riorges 5 – Villerest/Parigny 4 – Villers 2

Si vous constatez des oublis ou anomalies, prière de prendre contact le plus rapidement possible avec la Commission des Jeunes.

FESTIVAL PITCH

Le 3^{ème} tour qui servira de phase finale pour le secteur roannais, aura lieu le **samedi 24 janvier à Thizy les Bourgs**, l'organisation étant confiée à Rhins Trambouze.

14h : Forez Roannais – Roannais Foot 42 – St Denis de Cabanne – Val d'Aix

16h : Bois Noirs – Commelle Vernay – Loire Sornin – Rhins Trambouze

Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour la finale départementale programmée le **samedi 28 mars**.

CHALLENGE PITCH

En guise de matchs de classement, voici les plateaux proposés pour le **samedi 24 janvier à 14h**

- Astrée 1 – Goal Foot 1 - Lignon Couzan 1 – Le Coteau 1
- Avenir Côte 1 – Ouches 1 – Riorges 1 – Roanne Portugais 1
- Cours 1 – Olympique Est Roannais 1 – Perreux 1 – Villers 1
- Fc. Roanne 1 – Montagnes du Matin 1 – Nord Roannais 1 – Villerest/Parigny 1
- Avenir Côte 2 – Goal Foot 2 – Riorges 3
- Avenir Côte 3 - Bois Noirs 2 – Commelle Vernay 2 – Le Coteau 2
- Forez Roannais 2 – Le Coteau 3 – Riorges 2 – St Denis de Cabanne 2
- Montagnes du Matin 2 – Ouches 2 – Perreux 2 – Rhins Trambouze 2
- Avenir Côte 4 – Riorges 4 – Val d'Aix 2 – Villerest/Parigny 2
- Loire Sornin 2 – Rhins Trambouze 3 – Riorges 5 – Villerest/Parigny 4
- Forez Roannais 3 – Montagnes du Matin 3 – Villerest/Parigny 3

Merci d'avance aux clubs qui voudront bien prendre l'organisation d'un ou deux plateaux sur leur site. Ils sont priés de se faire connaître le plus rapidement possible, par mail officiel, auprès de la Commission des Jeunes.

FOOT ANIMATION

ENGAGEMENTS 2EME PHASE

- **Sauf avis contraire de votre part, toutes les équipes, de U11 à U6, déjà engagées, sont automatiquement inscrites pour la 2ème phase. Vous pouvez engager une équipe supplémentaire.**
- Les clubs doivent impérativement envoyer leurs desiderata :
 - o Sites sur lesquels les matchs auront lieu
 - o Jumelage ou alternance
 - o Horaires souhaités pour jouer les rencontres
 - o Choix du niveau d'évolution qui sera étudié par la Commission des Jeunes
 - o La date butoir est fixée au **15 janvier 2026**.
- **Ne seront pris en compte que les courriers par mail officiel du club.**